



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 206-18 RÉGISSANT SUR LES QUOTES-PARTS 2019 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE** » a été adopté le 19 décembre 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 19^e jour de décembre, deux mille dix-huit.



Jacques Bussi eres, directeur g en eral et secr etaire-tr esorier